

ANNEXE II

Unités constitutives du diplôme Règlement d'examen Définition des épreuves

Unités constitutives du diplôme (annexe IIa)

Unité U12 (épreuve E1, sous-épreuve E12) – mathématiques et sciences-physiques

L'unité de mathématiques et de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, capacités, compétences et savoir-faire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BOEN spécial n° 11 du 15 juin 1995).

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I)
- Fonctions numériques (II)
- Activités géométriques (III)
- Activités statistiques (IV)
- Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI)

La partie sciences physiques comprend les unités spécifiques suivantes :

- Électricité :
 - Transport et sécurité (E2)
 - Puissance électrique (E3)
- Mécanique :
 - Cinématique (M1)
 - Énergie mécanique (M3)
- Acoustique : production, propagation, perception d'un son (A1)
- Thermodynamique :
 - Chaleur et rayonnement (T1)
 - Conduction thermique, isolation (T2)
- Chimie : matériaux organiques, polycondensation (C10)

Unité U13 (épreuve E1, sous-épreuve E13) – travaux pratiques de sciences-physiques

L'unité de travaux pratiques de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Électricité I (courant continu)
- Électricité II (courant alternatif sinusoïdal)
- Mécanique
- Acoustique
- Optique
- Chimie I (solutions aqueuses)
- Chimie II (chimie organique)

Unité U4 (épreuve E4) – langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n° 18 du 12 mai 1988).

Unité U51 (épreuve E5, sous-épreuve E51) – français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n° 11 du 15 juin 1995).

Unité U52 (épreuve E5, sous-épreuve E52) – histoire-géographie

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n° 11 du 15 juin 1995).

Unité U6 (épreuve E6) – éducation artistique, arts appliqués

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (BO n° 32 du 17 septembre 1987).

Unité U7 (épreuve E7) – éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 25 septembre 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels (BO n° 39 du 24 octobre 2002).

Unité facultative UF1 – épreuve de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

Unité facultative UF2 – épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène-prévention-secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

	Compétences	U11	U2	U31	U32	U33
C1	1 – Décoder et analyser les données de définition					
	2 – Décoder et analyser les données opératoires					
	3 – Décoder et analyser les données de gestion					
	4 – Relever et réceptionner une situation de chantier					
C2	1 – Choisir et adapter des solutions techniques					
	2 – Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage					
	3 – Établir les quantitatifs de matériaux et de composants					
	4 – Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose					
	5 – Établir les documents de suivi de réalisation					
C3	1 – Organiser et mettre en sécurité les postes de travail					
	2 – Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires					
	3 – Installer et régler les outillages					
	4 – Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN					
	5 – Conduire les opérations de mise en forme et de placage					
	6 – Conduire les opérations de montage et de finition					
C4	1 – Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention					
	2 – Contrôler la conformité des supports et des ouvrages					
	3 – Planter, distribuer les ouvrages					
	4 – Préparer, adapter, ajuster les ouvrages					
	5 – Conduire les opérations de pose sur chantier					
	6 – Installer les équipements techniques, les accessoires					
	7 – Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage					
	8 – Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier					
C5	1 – Assurer la maintenance périodique des ouvrages					
	2 – Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages					
C6	1 – Animer une équipe					
	2 – Animer les actions qualité et sécurité					
	3 – Communiquer avec les différents partenaires					
	4 – Rendre compte d'une activité					

Unité U11 (épreuve E1, sous-épreuve E11) – analyse technique d'un ouvrage

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour effectuer l'analyse technique d'un ouvrage et produire les documents de définition nécessaires à sa réalisation :

- C1.1 Décoder et analyser les données de définition
- C2.1 Choisir et adapter des solutions techniques
- C2.2 Établir les plans et tracés d'exécution d'un ouvrage
- C2.3 Établir les quantitatifs de matériaux et de composants

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution au sein de l'atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité préparation.

Préparation :

- T1 Prendre connaissance des documents, des consignes écrites et orales
- T2 Analyser des données techniques relatives à la fabrication, à la pose et/ou aux installations
- T6 Rechercher, comparer et choisir des solutions techniques
- T7 Établir ou compléter les plans d'exécution (croquis, dessin de détail...)
- T8 Réaliser les tracés d'atelier ou de chantier
- T9 Établir le quantitatif des matériels et des matériaux à mettre en oeuvre

Unité U2 (épreuve E2) – préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour préparer et organiser les activités de fabrication et de mise en œuvre sur chantier nécessaires à la réalisation d'un ouvrage :

- C1.2 Décoder et analyser les données opératoires
- C1.3 Décoder et analyser les données de gestion
- C2.4 Établir le processus de fabrication et de dépose et de pose
- C2.5 Établir les documents de suivi de réalisation

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, du bureau ou de la zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution au sein de l'atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités préparation, suivi de réalisation et contrôle qualité.

Préparation :

- T5 Identifier les moyens humains et matériels de l'entreprise
- T10 Définir une méthode de travail
- T11 Élaborer un processus et/ou un mode opératoire de fabrication, de pose ...
- T12 Planifier une réalisation, un agencement (fabrication, mise en œuvre)
- T13 Établir les documents de fabrication, de mise en œuvre et de suivi

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

- T1 Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits
- T2 Évaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements
- T3 Renseigner des documents de suivi

Unité U31 (épreuve E3, sous-épreuve E31) – réalisation et suivi des ouvrages en entreprise

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour animer l'activité d'une équipe de travail, communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire et rendre compte du déroulement des activités de fabrication et de mise en œuvre sur chantier :

- C6.1 Animer une équipe
- C6.2 Animer les actions qualité et sécurité
- C6.3 Communiquer avec les différents partenaires
- C6.4 Rendre compte d'une activité

Cette unité U31 recouvre, également, l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus de la discipline économie-gestion, présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (BO n° 32 du 17 septembre 1987).

On notera que ; pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, en atelier de fabrication et sur le chantier.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité communication.

Communication :

- T1 Rendre compte de son travail, des informations et des observations
- T2 Communiquer avec les différents partenaires
- T3 Participer à des groupes de travail

Unité U32 (épreuve E3, sous-épreuve E32) – fabrication d'un ouvrage

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour conduire l'ensemble des opérations de fabrication d'un ouvrage :

- C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
- C3.2 Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires
- C3.3 Installer et régler les outillages
- C3.4 Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, P.N., C.N.
- C3.5 Conduire les opérations de mise en forme, de placage
- C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition
- C5.2 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, en atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités fabrication, suivi de réalisation et contrôle qualité, maintenance des matériels.

Fabrication :

- T1 Préparer les postes de travail : usinage, montage, finition, contrôle
- T2 Réaliser des gabarits, des appareillages et des montages
- T3 Optimiser et préparer les matériaux et les produits
- T4 Usiner des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles, à positionnement numérique et à commande numérique
- T5 Mettre en forme des éléments cintrés sur un seul plan dans un moule
- T6 Plaquer des panneaux, des surfaces
- T7 Effectuer les opérations de montage
- T8 Préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition
- T9 Poser les quincailleries et les accessoires
- T10 Effectuer le remplissage de parties claires, d'ossatures... (vitres, miroirs, panneaux décoratifs...)
- T11 Adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité
- T12 Conditionner, stocker, charger et décharger les ouvrages et assurer leur livraison

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

- T4 Vérifier la conformité d'une réalisation finie

Maintenance des matériels :

- T1 Effectuer la maintenance de 1er niveau des machines fixes, portatives et des outillages
- T2 Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solution corrective

Unité U33 (épreuve E3, sous-épreuve E33) – mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences nécessaires au titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour conduire l'ensemble des opérations de mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier :

- C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier
- C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C4.3 Planter, distribuer les ouvrages
- C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages
- C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier
- C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires
- C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
- C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
- C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, sur un chantier de mise en œuvre.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de préparation de chantier, mise en œuvre sur chantier, suivi de réalisation et contrôle qualité, maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes.

Préparation :

- T3 Relever des cotes pour l'exécution d'ouvrages ou d'espaces à agencer
- T4 Vérifier les supports d'un ouvrage, d'un espace à agencer

Pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs :

- T1 Vérifier et mettre en place les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective
- T2 Organiser les zones d'intervention
- T3 Déposer les ouvrages existants, stocker et trier les déchets.
- T4 Approvisionner les ouvrages, les matériaux, les produits
- T5 Relever ou tracer les référentiels et planter l'ouvrage
- T6 Préparer les supports nécessaires à la pose
- T7 Préparer et ajuster les ouvrages
- T8 Répartir et tracer les fixations
- T9 Assurer la mise en position et le maintien provisoire des ouvrages
- T10 Fixer, solidariser les ouvrages aux supports
- T11 Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiment
- T12 Installer les habillages, les miroiteries, les produits verriers
- T13 Installer des équipements techniques intégrés, des éléments de décoration et des accessoires
- T14 Effectuer des opérations de finition périphériques aux travaux d'agencement

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

- T4 Vérifier la conformité d'une réalisation finie
- T5 Participer aux réunions de chantier

Maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes

- T3 Vérifier et maintenir en bon état l'aire de travail, en atelier et sur chantier
- T4 Assurer l'entretien, la maintenance d'un ouvrage ou d'une installation
- T5 Proposer des améliorations et réparer l'ouvrage